

Décision n°2026-03-subvention

Décision portant validation du versement d'une subvention à l'association « BDE » MINI DEMOSTHENE 2026

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de versement de subventions,

Vu la décision du Conseil de la Faculté de Droit et de Science Politique en date du 11 décembre 2025,

Considérant la demande de subvention émanant du Bureau des étudiants de Droit « BDE » pour l'organisation de l'édition 2026 du concours d'éloquence « Mini Démosthène », version lycéenne du grand concours d'éloquence Démosthène,

Considérant que ce concours d'éloquence, organisé chaque année, contribue à valoriser la Faculté auprès de futurs étudiants potentiels et à faire découvrir l'art oratoire aux étudiants et futurs étudiants,

Considérant le caractère favorable de la décision du Conseil de la Faculté de Droit et de Science Politique en date du 11 décembre 2025,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une subvention d'un montant total 341,38 € (trois cent quarante-et-un euro et trente-huit centimes) est accordée au titre de la participation de la Faculté de Droit et de Science Politique au profit du Bureau des Etudiants BDE dans le cadre de l'organisation du concours d'éloquence 2026 « Mini Démosthène ».

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de la Faculté et sera versé sur la ligne 9110ADET Actions étudiants.

Article 3 :

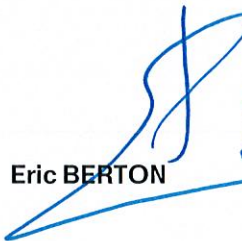
La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 8 janvier 2026

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON 

Publiée le : **28 JAN. 2026**

Transmise au Recteur de la région académique le : **28 JAN. 2026**